

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

**JEUDI 3 JUILLET 2025
PARIS OU DISTANCIEL**



ASSURANCE CONSTRUCTION

Déclaration du risque, impact de la réforme du trouble anormal de voisinage, contrat d'assurance Dommages ouvrage, assujettis à l'obligation d'assurance, risque technique et pathologies du bâtiment... Maîtrisez toute l'actualité 2025



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**Responsable Conférences Droit des Affaires - Banque - Assurance
jcoutier@abilways.com

L’année 2025 marque les 20 ans de l’ordonnance du 8 juin 2005, dernière grande réforme de l’assurance construction. Malgré ces deux décennies, les problématiques sont encore nombreuses dans cette matière et il est indispensable de maîtriser toutes les nouvelles décisions et nouvelles pratiques en matière d’assurance construction.

Au cours de notre 2^e RDV annuel, seront abordées des thématiques d’actualité juridique et assurantielle majeures : la déclaration du risque, l’impact de la réforme du trouble anormal de voisinage, l’évolution du contrat d’assurance Dommages ouvrage et les particularités de la couverture du risque construction à l’international. Un bilan de l’ordonnance de 2005 sera également dressé, avec une attention particulière portée aux dernières incertitudes concernant les assujettis à l’obligation d’assurance.

Par ailleurs, la notion de risque technique étant au cœur du sujet, une analyse des principales pathologies du bâtiment sera proposée ainsi qu’un éclairage sur la manière dont l’assureur appréhende la souscription du risque construction.

C’est pourquoi, nous vous proposons une journée d’actualité, à Paris ou en distanciel, réunissant les grands praticiens de l’assurance construction pour maîtriser les nouvelles décisions 2025 et les dernières pratiques de marché.

POUR QUI ?

- Responsables juridiques, juristes assurance
- Experts en assurance construction
- Gestionnaires de sinistre en construction
- Responsables des risques opérationnels
- Responsables pôle technique, chargés de missions techniques
- Responsables des indemnisations
- Chargés d’études juridiques
- Responsables de l’offre IARD
- Actuaires
- Avocats et notaires

POURQUOI ?

- Entre la déclaration du risque et les risques de sanctions, l’impact de la réforme du trouble anormal de voisinage, l’évolution du contrat d’assurance Dommages ouvrage et les particularités de la couverture du risque construction à l’international, ou encore la notion de risque technique à travers l’analyse des pathologies du bâtiment et la souscription du risque construction... Il est indispensable de maîtriser toutes les nouvelles décisions et nouvelles pratiques en matière d’assurance construction.
- La jurisprudence est également riche en matière de voies de recours, il est donc nécessaire d’anticiper ses conséquences dans votre pratique
- Les grands praticiens seront réunis pour faire un point complet sur toute l’actualité, les nouvelles décisions et nouvelles pratiques en matière d’assurance construction 2025

COMMENT ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation.
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes.
- Alternance d’exposés et de débats garantissant une véritable interactivité. Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants.

LES ACQUIS

- Maîtrisez les réformes, les nouvelles pratiques et nouvelles décisions en matière d’assurance construction
- Bénéficiez de nombreux retours d’expériences

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL

Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d’une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d’échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d’experts, suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d’une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l’envoi de votre convocation
- d’une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d’une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



JEUDI 3 JUILLET 2025

PRÉSIDENTS DE SÉANCE :



Rémi PORTE

Directeur Indemnisation Construction
DIOT - SIACI



Pierre-Grégoire MARLY

Professeur agrégé des Facultés de droit
Titulaire de la Chaire Assurance du CNAM
Directeur de l'École Nationale d'Assurances

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture par les Présidents de séance

9h15 **La déclaration du risque**

- Quelles sont les dernières évolutions jurisprudentielles
- Les risques de sanction au regard des activités et des techniques déclarées
- Comment les obligations déclaratives du souscripteur se combinent avec le devoir de conseil du distributeur ?



Pierre-Grégoire MARLY

10h00 **Le trouble anormal de voisinage**

- Quel impact du nouvel article 1253 code civil ?
- Quelle modification pratique pour les acteurs de la construction et les victimes ?
- *Quid* des impacts assurantiels ?



Paul SEMIDEI

Avocat Associé
DE ANGELIS & ASSOCIÉS

10h45 Café-Networking

11h00 **L'assurance Dommages ouvrage : un contrat stable ?**

- Les contours de la garantie
- La mise en œuvre de la garantie
- La place centrale du dispositif CRAC



Matthieu CAZABAN

Président de la Commission d'Application CRAC
Directeur indemnisation construction
AXA FRANCE

11h45 **La couverture du risque construction à l'international**

- Quelles sont les précautions à prendre dans le cadre d'un risque à l'international ?
- Quels sont les montages assurantiels possibles ?



Louis MEUNIER

Directeur des Assurances
VINCI ÉNERGIES

12h30 Déjeuner

14h00 **Panorama des pathologies du bâtiment**

- Quelles sont les pathologies les plus marquantes de ces dernières années ?
- Quel bilan tirer des orientations prises en matière de construction ?



Alain DECORNIQUET

Expert au sein du cabinet **ASTERIA**
(Réseau IXI Groupe)
Président d'**IXI PLUS**

15h00 **Les assujettis à l'obligation d'assurance : encore des incertitudes ?**

- Quelles sont les dernières évolutions jurisprudentielles concernant les assujettis à l'obligation d'assurance ?
- Quels enjeux assurantiels pour les non-assujettis ?



Romain BRUILLARD

Avocat Associé
PHPG

16h00 Café-networking

16h15 **La couverture du risque construction : aspect technique**



Alexandre KULINICZ

Directeur technique IARD
SMABTP

16h45 **L'ordonnance de 2005, vingt ans après : quel bilan pour l'assurance construction ?**

- Rappel des mesures phares de la réforme de 2005
- Quel bilan en tirer par rapport aux objectifs initiaux et aux problèmes contemporains ?



Rémi PORTE

Directeur Indemnisation Construction
DIOT - SIACI

17h45 Clôture de la journée



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence



INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Jeudi 3 juillet 2025

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 09

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 095 € HT

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le
31/05/2025 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.